



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Première Commission

19^e séance plénière

Mercredi 28 octobre 2015, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Van Oosterom (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va continuer d'entendre cet après-midi les orateurs encore inscrits au titre du groupe de questions « Mécanisme de désarmement ». Je rappelle aux délégations que les déclarations sont limitées à cinq minutes lorsque les orateurs s'expriment à titre national et à sept minutes lorsque les déclarations sont prononcées au nom de plusieurs délégations.

M. Mažeiks (Lettonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du groupe informel des États observateurs à la Conférence du désarmement, dont les membres sont les suivants : Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, État plurinational de Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Costa Rica, Croatie, Chypre, Danemark, Émirats arabes unis, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Jordanie, Koweït, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Oman, Philippines,

Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Serbie, Slovénie, Thaïlande, Uruguay et Saint-Siège.

Je suis heureux de m'exprimer également au nom des 32 États suivants, qui comprennent les 21 États membres de la Conférence du désarmement : Allemagne, Angola, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cabo Verde, Chili, Espagne, Finlande, Guinée-Bissau, Hongrie, Îles Salomon, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kenya, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malawi, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Palaos, Pologne, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine.

La composition du groupe informel des États est transrégionale. Il est constitué de 39 États représentant chaque région du monde. Plus de la moitié d'entre eux attendent depuis plus de deux décennies de devenir membres à part entière de la Conférence du désarmement, et ils ne comprennent pas cette longue attente. Nous voudrions affirmer notre volonté sans faille de poursuivre les objectifs du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale grâce à l'engagement global, inclusif et efficace des membres de la Conférence du désarmement, seule instance de négociation au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Nous devons concrétiser l'idée contenue dans la déclaration finale de l'Assemblée générale en 1979,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-33848(F)



Document adapté

Merci de recycler



lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S/10-2), selon laquelle tous les États du monde ont une responsabilité à l'égard de la paix et de la sécurité internationales et ont par conséquent le droit de participer aux négociations internationales sur le désarmement.

Nous restons profondément préoccupés par l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et par son incapacité persistante à entamer un travail de fond. Tous les États observateurs s'accordent à reconnaître l'urgence d'une reprise des travaux de la Conférence. Nous regrettons que depuis 1999, date à laquelle le dernier élargissement de la composition de la Conférence a eu lieu, aucune mesure n'a été prise concernant sa composition, alors que l'article 2 de son règlement intérieur stipule que la composition de la Conférence fera l'objet d'un examen périodique. Seize ans ne peuvent être considérés comme un intervalle régulier. Pour les États observateurs, les événements et les défis qui caractérisent le climat mondial en matière de sécurité doivent être traités en y associant de façon appropriée et comme il se doit tous les États concernés au sein de la Conférence du désarmement.

La Conférence dispose des moyens nécessaires pour négocier des instruments en matière de désarmement et de maîtrise des armements qui peuvent avoir un impact mondial significatif et qui exigent par conséquent la participation de tous. C'est pourquoi nous exhortons à nouveau les États membres de la Conférence à tout mettre en œuvre pour vaincre les obstacles qui l'empêchent de fonctionner au mieux de ses capacités opérationnelles.

Pour toutes ces raisons, nous réitérons notre appel en faveur de la désignation rapide d'un rapporteur spécial afin de revoir la question de la composition. Nous savons tous que la nomination d'un rapporteur ne mènera pas nécessairement aux résultats escomptés et que les décisions sont prises par les États membres de la Conférence du désarmement, conformément à son règlement intérieur. Les paragraphes 113, 120 et 122 de la résolution S-10/2 font référence à l'évolution de la Conférence du désarmement. Nous pensons non seulement que la Conférence peut progresser dans ce domaine, mais aussi que l'élargissement de sa composition lui permettrait de sortir de son impasse prolongée. Si l'élargissement en tant que tel n'est pas une fin en soi, il n'en va pas de même de l'universalité de la Conférence et du renouveau de sa pertinence mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.14.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.14, intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement », déposé par la Nouvelle-Zélande en qualité de Président sortant de la Conférence du désarmement. Ayant participé à la table ronde d'hier sur le mécanisme de désarmement, j'ai eu l'occasion de rendre compte devant la Commission du travail accompli par la Conférence du désarmement en 2015, aussi limiterai-je mes commentaires d'aujourd'hui au projet de résolution.

Le projet de résolution, qui a été élaboré à Genève, a fait l'objet de consultations officielles sur place avant d'être présenté à New York. Son libellé est pleinement conforme à ce qui a été convenu les années précédentes et, conformément à la tradition, la Nouvelle-Zélande espère que le projet de résolution sur le rapport de la Conférence du désarmement sera à nouveau adopté cette année sans qu'il soit procédé à un vote.

Réaffirmant le rôle de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, le projet de résolution se félicite de l'appui sans réserve témoigné pendant la session de 2015. Il prend note des efforts importants déployés tout au long de l'année pour tenter de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve, soulignant à cet égard les discussions informelles qui ont eu lieu conformément à la décision sur l'établissement d'un calendrier d'activités et saluant les efforts faits par la Coprésidente du groupe de travail informel qui a pour mandat d'établir un programme de travail.

Cependant, tout en notant avec préoccupation que la Conférence du désarmement n'a pu ni entamer des négociations ni parvenir à un consensus sur un programme de travail en 2015, le projet de résolution souligne également avec inquiétude l'impasse dans laquelle elle se trouve encore, et réitère l'appel général à davantage de souplesse afin que la Conférence puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder. Le projet de résolution fait référence à la demande traditionnelle adressée au Président en exercice et au Président entrant pour qu'ils procèdent à des consultations pendant l'intersession, afin que les travaux de fond puissent commencer à la Conférence du désarmement,

notamment les négociations, au début de 2016. Comme il a été souligné à Genève, la Nouvelle-Zélande comme le Nigéria, en tant que, respectivement, Président en exercice et Président entrant, resteront à la disposition de tous les membres et observateurs à la Conférence du désarmement qui auraient de nouvelles propositions susceptibles de permettre de sortir de l'impasse.

Enfin, le projet de résolution aborde deux autres questions pertinentes. Il estime qu'il importe que la société civile participe aux travaux de la Conférence du désarmement et souligne l'importance de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, institution indépendante et autonome. À cet égard, le projet de résolution constate avec inquiétude que l'Institut se trouve actuellement dans une situation financière et institutionnelle difficile.

Comme je l'ai indiqué précédemment, j'espère que la Commission pourra adopter sans le mettre aux voix le projet de résolution sur le rapport de la Conférence du désarmement.

M^{me} Seo Eunji (République de Corée) (*parle en anglais*) : Cette année marque à la fois le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la création de l'Organisation des Nations Unies. Au fil des décennies, notre objectif commun de parvenir à un monde plus sûr a enregistré des progrès notables en matière de désarmement. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, a joué un rôle déterminant en rendant possibles ces avancées.

Alors qu'il est aujourd'hui plus nécessaire que jamais de progresser encore vers le désarmement multilatéral, il est regrettable que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement soit depuis si longtemps dans l'incapacité d'exercer efficacement sa véritable fonction d'instance de désarmement efficace. Ma délégation s'associe au vibrant appel lancé par la communauté internationale en faveur du renouveau de la Conférence du désarmement afin qu'elle puisse reprendre rapidement ses travaux de fond. Au début de la session de 2015, le Secrétaire général Ban Ki-moon nous a rappelé une nouvelle fois que la Conférence du désarmement a pour mandat de négocier et de conclure des traités sur le désarmement. Ces deux dernières années, des efforts importants ont été faits pour redonner vie à la Conférence. Un pas en avant important a été franchi avec le rétablissement cette année d'un groupe de travail informel, nous permettant ainsi de poursuivre

nos discussions sur les différents choix qui s'offrent concernant un programme de travail.

Des discussions structurées et approfondies ont eu lieu sur les quatre points principaux inscrits à l'ordre du jour relatifs au calendrier d'activités. Ma délégation a été particulièrement satisfaite par les discussions approfondies portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui se sont inspirées des discussions de l'année dernière. De plus, le rapport final du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier (voir A/70/81), a été adopté par consensus et fait des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer aux négociations sur un traité. Ce rapport fournit des bases utiles pour de futures négociations. Alors que nous poursuivons nos efforts pour remédier à l'impasse actuelle, la République de Corée espère sincèrement que la Conférence du désarmement réalisera des progrès concrets l'année prochaine, en faisant fond sur l'évolution positive observée pendant la session de 2015.

La République de Corée note avec regret que la Commission du désarmement n'a pas été en mesure de convenir d'un nouvel ordre du jour ni d'enregistrer des progrès substantiels malgré le lancement d'un nouveau cycle triennal cette année. Nous ne pouvons pas accepter le passage à un nouveau cycle en l'absence de toute recommandation. Des efforts doivent être faits pour relancer de toute urgence les discussions au sein de la Commission. La République de Corée compte sur l'esprit de souplesse et la coopération des États Membres ainsi que sur des débats constructifs pour mettre fin à l'impasse actuelle.

M. AlAjmi (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes, ainsi qu'à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.18).

Le Koweït tient à rappeler ses positions antérieures s'agissant de l'importance d'une démarche multilatérale face aux défis en matière de désarmement et du renforcement de la coopération et de la coordination au niveau international conformément

à la Charte des Nations Unies. Le renforcement du mécanisme multilatéral de désarmement, en particulier de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, doit être notre objectif commun de façon qu'il puisse s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés par la première et la deuxième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement en 1978 et en 1982.

L'État du Koweït exprime son inquiétude face à l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, seule instance de négociation au sein des Nations Unies sur les questions de désarmement. L'absence de volonté politique de la part des principaux États a empêché la Conférence du désarmement d'atteindre ses objectifs. Le traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que les autres traités pertinents, revêt également une extrême importance.

Le Koweït attache une grande importance à la Commission du désarmement, car elle traite des initiatives les plus importantes et les plus récentes et formule des recommandations sur des questions essentielles en matière de désarmement. Depuis 2000, cette instance n'a toutefois pas été en mesure de parvenir à un consensus sur des questions liées au désarmement. À cet égard, le Groupe des États arabes souligne à nouveau qu'il importe de procéder à un examen d'ensemble de la Commission du désarmement en vue de sa mise à jour dans les meilleurs délais dans le contexte d'une prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous invitons tous les États Membres à unir leurs efforts pour parvenir à un accord sur les objectifs pertinents.

Pour terminer, ma délégation espère que la communauté internationale continuera d'apporter son soutien au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement afin qu'il puisse traiter de toutes les questions liées à la prolifération des armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, et qu'un jour nous puissions célébrer l'élimination complète de ces armes.

M. Al-Taie (Iraq) (*parle en arabe*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole à la présente session, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission pour 2015.

Tout d'abord, ma délégation exprime son soutien aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/70/PV.18).

L'Iraq attache une importance particulière à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement. Malgré tous les succès à son actif, la Conférence du désarmement se trouve dans une impasse depuis 19 ans, incapable de jouer le rôle d'instance de négociation pour lequel elle a été mandatée. Jusqu'à ce jour, les efforts des États membres de la Conférence du désarmement ont été infructueux. Dans de telles conditions, la délégation iraquienne réaffirme qu'il importe de rassembler la volonté politique nécessaire pour revitaliser la Conférence du désarmement en dépit d'un contexte difficile. La communauté internationale est témoin d'une accentuation des crises internationales et des risques liés tant à la prolifération des armes de destruction massive qu'à la paralysie du processus de désarmement. Tout cela représente une menace pour la paix et la sécurité internationales et risque de provoquer un détournement des ressources au détriment de l'objectif du développement durable.

L'Iraq appelle donc une fois encore la communauté internationale à redoubler d'efforts pour parvenir à un programme de travail complet et équilibré qui réponde aux préoccupations de tous, notamment en ce qui concerne la Conférence du désarmement. Nous soulignons également l'importance d'une intensification des efforts et de la coopération entre les États membres de la Conférence du désarmement et entre les six Présidents qui se sont succédé pendant la session de 2015 afin que nous puissions progresser dans la réalisation des objectifs auxquels nous aspirons tous en matière de désarmement. Ne laissons pas retomber la dynamique ainsi créée.

À l'instar de nombreux États, l'Iraq estime que le désarmement nucléaire doit rester une priorité de la Conférence du désarmement, conformément au document final (résolution S-10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, ainsi qu'à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 8 juillet 1996, qui établit que le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires constitue une violation du droit international.

L'Iraq tient à souligner l'importance du rôle joué par la Commission du désarmement, en tant qu'instance

internationale multilatérale pour les délibérations sur le désarmement au sein des Nations Unies. Toutefois, nous déplorons l'échec de la Commission et l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis 1999. Nous nous sommes donc réjouis de l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la résolution 69/77, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », et nous appelons les États membres à faire preuve de la souplesse voulue pour que nos négociations soient couronnées de succès et que nous parvenions à formuler des recommandations efficaces sur les deux questions adoptées par la Commission lors de sa session actuelle 2015-2017, qui portent sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et les mesures de confiance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.53.

M. Lamsal (Népal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.53, au titre du point 98 d) de l'ordre du jour, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». Les auteurs de ce projet de résolution sont l'Afghanistan, l'Australie, le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Kirghizistan, la Malaisie, les États fédérés de Micronésie, la Mongolie, le Myanmar, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, Singapour, Sri Lanka, la Thaïlande, le Timor-Leste, le Viet Nam et mon pays, le Népal. Ma délégation exprime sa sincère reconnaissance à tous les auteurs de ce projet et aux autres délégations.

De l'avis du Népal, le Centre régional peut servir à favoriser le dialogue et les délibérations en vue de renforcer la compréhension, la coopération et la confiance dans le domaine de la paix et du désarmement dans la région et au-delà. Depuis sa réinstallation provisoire cette année à Bangkok à la suite des tremblements de terre qui se sont produits au Népal en avril et mai derniers, le Centre continue de promouvoir le dialogue et la confiance en organisant des conférences et des séminaires sur des questions thématiques et d'entreprendre des projets de renforcement des capacités dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Le Gouvernement népalais est disposé à fournir tout l'appui nécessaire afin de contribuer à la reprise rapide des activités du Centre régional à Katmandou.

En sa qualité de pays hôte du Centre régional, le Népal s'engage à apporter tout son appui au Centre afin qu'il puisse jouer un rôle plus constructif dans notre région en renforçant le processus de Katmandou, contribuant ainsi à la paix et au désarmement dans la région grâce à un sentiment de confiance et de compréhension renouvelé. Sans la mise en œuvre de programmes efficaces dans ce domaine au niveau régional, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs de paix, de désarmement et de non-prolifération. Les programmes du Centre régional reposent sur des contributions volontaires, qui ne sont pas suffisantes pour soutenir ses activités dans les domaines relevant de son mandat. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la sincère gratitude du Népal aux États Membres qui n'ont cessé d'apporter leur appui au Centre régional, notamment au moyen de contributions volontaires à ses programmes et activités. Nous sommes certains que davantage d'États Membres apporteront leur appui en vue d'élargir et d'enrichir les activités du Centre dans le cadre de la promotion de la paix et de la stabilité dans la région et à travers le monde.

C'est dans ce contexte que ma délégation a l'honneur de présenter à la Commission, au nom des coauteurs, le projet de résolution A/C.1/70/L.53, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». Ma délégation a bon espoir que la Commission adoptera ce projet de résolution par consensus.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vais tout d'abord prononcer ma déclaration à titre national. Nous notons que les orateurs, dans leur majorité, ont exprimé leur inquiétude face à l'absence de progrès pour surmonter la paralysie qui prévaut à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement. Bien évidemment, la Russie partage cette inquiétude. Cependant, pour la plupart, les remèdes proposés sont loin de pouvoir résoudre les problèmes actuels. Ils nous détournent au contraire du véritable travail consistant à organiser les activités de négociation de la Conférence du désarmement, telles que prévues par son mandat.

La Russie est opposée à toute tentative visant à remplacer le travail complexe mais nécessaire de la Conférence par la recherche de solutions soumises à un simple vote de l'Assemblée générale. Certes, on peut voter, mais que se passe-t-il ensuite? On ne doit pas donner l'illusion que le simple fait de lever la main ou d'appuyer sur un bouton peut résoudre des problèmes

complexes liés à la sécurité nationale, régionale et internationale. Le seul moyen sûr de parvenir à des solutions efficaces et de garantir ainsi une sécurité égale et indivisible pour tous consiste à mettre en place un processus de négociation fondé sur la règle du consensus. Nous ne partageons pas la position de ceux qui cherchent à remettre en question un principe fondamental qui, par ailleurs, est consacré dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S/10-2).

Voyons ce qu'il en est. À la place du point de vue qualifié, professionnel et spécialisé de la Conférence du désarmement, on nous propose un groupe à composition non limitée doté d'un mandat pour négocier sur une seule question, celle du désarmement nucléaire. Avec tout mon respect, qu'en est-il du principe fondamental d'une approche globale et équilibrée du désarmement afin de permettre la mise en œuvre du processus de désarmement d'une façon qui garantisse que notre monde devienne plus sûr et moins sujet aux conflits et non pas l'inverse?

On a l'impression que certains font d'immenses efforts pour se convaincre et convaincre les autres qu'un monde exempt d'armes nucléaires peut se faire sans la participation des puissances nucléaires, une proposition tellement absurde qu'elle se passe de commentaire. Il suffit simplement de réaffirmer une vérité incontestable, à savoir que toute initiative visant à remettre en question la participation cruciale des puissances nucléaires au processus de désarmement n'a aucun avenir.

L'idée de créer un groupe à composition non limitée sur le désarmement nucléaire, doté d'un mandat discutabile, suscite également de sérieux doutes. Quelle est l'utilité d'une nouvelle structure qui réduirait le mandat de la Conférence du désarmement à un simple point de son ordre du jour? Après tout, il n'existe pas de garantie que le groupe proposé soit en mesure de parvenir à un résultat généralement acceptable, alors que son financement demanderait un effort colossal, dont l'intégralité proviendrait du budget des Nations Unies. À notre avis, il serait beaucoup plus logique que nous commencions tous par travailler efficacement dans nos cadres existants, qu'il s'agisse de la Commission du désarmement ou de la Conférence du désarmement, lesquelles, par ailleurs, regroupent l'ensemble des membres de l'ONU. Et soyons bien clairs sur ce point : la moitié des délégations ici présentes ne participent pas activement à la Commission du désarmement.

L'idée avancée par l'Indonésie de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous semble plus prometteuse. Elle ne sera cependant un succès que si elle est minutieusement préparée. La tenue de cette session extraordinaire exige un accord par consensus suffisamment à l'avance sur ses objectifs, son ordre du jour et son calendrier, faute de quoi la communauté du désarmement risque d'être l'objet de nouvelles divisions et de ne pas pouvoir parvenir à un commun accord.

Nous exhortons tous nos collègues à réfléchir très sérieusement à ce qui leur est demandé de soutenir. Il ne fait aucun doute que la majorité, pour ne pas dire la totalité des nouvelles initiatives sont le résultat du sentiment de frustration suscité par l'état actuel du désarmement nucléaire. Mais nous devons comprendre qu'écouter nos émotions est la pire façon d'accomplir un travail responsable. Si nous voulons vraiment obtenir des résultats positifs en matière de désarmement, nous devons tout mettre en œuvre pour veiller à l'équilibre des intérêts. Il n'existe pas d'autre voie.

Je conclurai ma déclaration en soulignant que la Russie est ouverte au dialogue sur toutes les questions relatives au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, à la seule condition que ce dialogue prenne en compte les intérêts de tous les États, sans exception, et fasse l'économie des deux poids, deux mesures. Nous devons nous montrer très respectueux envers tous les organismes des Nations Unies œuvrant dans le domaine du désarmement, notamment, bien entendu, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement qui, dans les circonstances actuelles, doit bénéficier de tout notre appui.

Je vais maintenant m'exprimer au nom du groupe d'États animés du même esprit au sein de la Conférence du désarmement. À ce groupe d'États se sont joints cette année l'Argentine, l'Arménie, le Bélarus, la Chine, l'Éthiopie, l'Inde, l'Iraq, le Kazakhstan, le Kenya, le Myanmar, le Nicaragua, le Pakistan, la République arabe syrienne, le Tadjikistan, la République bolivarienne du Venezuela, le Viet Nam et le Zimbabwe. Cette déclaration ayant été rédigée en anglais, c'est dans cette langue que je vais en donner lecture.

(L'orateur poursuit en anglais) :

Rappelant les déclarations conjointes prononcées par des États animés du même esprit au sein de la Première Commission lors des soixante-septième, soixante-huitième et soixante-neuvième sessions

de l'Assemblée générale, nous réaffirmons notre attachement à la reprise sans délai des négociations au sein de la Conférence du désarmement. Nous sommes persuadés que des progrès tangibles dans le domaine du désarmement multilatéral et dans le renforcement des régimes internationaux de limitation des armements et de non-prolifération ne sont possibles que dans le cadre des mécanismes multilatéraux de désarmement existants, en particulier la Conférence du désarmement, en tenant dûment compte des priorités nationales des États membres en matière de sécurité. Nous pensons que la Conférence, en tant que seule instance multilatérale de négociation, avec pour principe fondamental le consensus et compte tenu de sa composition, ne saurait être remplacée par une autre instance pour examiner les questions complexes à son ordre du jour.

Nous saluons les efforts déployés par tous les présidents de la Conférence du désarmement en 2015 pour parvenir à un consensus sur un programme de travail. En même temps, nous sommes préoccupés par le manque de progrès à cet égard. Nous nous félicitons du rétablissement du groupe de travail informel qui a pour mandat d'établir un programme de travail solide quant au fond et progressif dans sa mise en œuvre. Nous félicitons sa Coprésidente, l'Ambassadrice de la Finlande, pour les efforts qu'elle a déployés afin de trouver une solution acceptable, et nous nous félicitons de l'adoption de son rapport, contenu dans le document CD/2033.

Nous appelons tous les États participant aux travaux de la Conférence à faire preuve de volonté politique afin de parvenir à un accord sur un programme de travail équilibré et complet, de façon que la Conférence puisse reprendre ses travaux de fond sur les principales questions inscrites à son ordre du jour – le désarmement nucléaire, un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, des arrangements internationaux efficaces pour prémunir les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires – conformément à son mandat et son règlement intérieur.

En attendant l'adoption d'un tel programme de travail, des débats structurés et axés sur des résultats doivent être encouragés au sein de la Conférence. À cet égard, nous nous félicitons des délibérations de fond structurées qui ont eu lieu pendant la session de cette année de la Conférence. Nous appelons tous les États

intéressés à assumer leurs responsabilités et à tout mettre en œuvre pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration prononcée plus tôt au titre de ce groupe de questions, au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/C.1/70/PV.18).

Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est le fruit de la volonté commune d'œuvrer ensemble au désarmement dans le plein sens du terme. Nous devons travailler ensemble, et non pas les uns contre les autres, afin de préserver la pertinence du mécanisme. Nous regrettons que les auteurs de certains nouveaux projets de résolution présentés cette année n'aient pas cherché à les négocier ni à prendre en compte les différentes craintes exprimées. Le Royaume-Uni, par exemple, a exprimé clairement sa position concernant les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Nous ne fuyons pas ce débat. Nous avons participé l'année dernière à Vienne à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, au cours de laquelle les participants ont exprimé un large éventail d'opinions. Et nous avons été l'un des nombreux États à avoir pensé que les vues exprimées n'étaient pas suffisamment prises en compte dans le résumé du Président soumis en décembre. Présenter des projets de résolution en adoptant l'approche « à prendre ou à laisser » n'est pas une attitude d'ouverture, et nous espérons vivement, alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, que tous les États pourront faire renaître un esprit de collaboration. Au fil des ans, nous avons démontré que nous pouvions progresser le plus rapidement vers la réalisation de nos objectifs communs lorsque nous travaillions de façon collective.

La Conférence du désarmement est la principale instance de négociation au sein du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Son ordre du jour lui permet de répondre aux préoccupations de tous les États. Elle regroupe tous les États dotés d'armes nucléaires. Sa règle du consensus garantit aux États de pouvoir entreprendre des négociations lorsqu'une question s'y prête, étant entendu qu'ils pourront veiller par la suite à ce que leurs intérêts de sécurité nationale légitimes soient protégés. Si des négociations multilatérales efficaces sur le désarmement nucléaire doivent avoir

lieu, ce doit être dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Nous avons regretté que les membres de la Conférence du désarmement n'aient pas saisi, en avril dernier, l'occasion d'entamer un nouveau cycle triennal pour revitaliser l'ordre du jour de la Conférence, et que les efforts appuyés par le Royaume-Uni pour procéder à une modeste réforme de la Commission du désarmement en augmentant très légèrement son ordre du jour aient été rejetés. Nous risquons de voir se répéter un cycle triennal dont le mandat soit trop politisé, et ce aux dépens de résultats concrets. En tant que forum de discussion, la composition de la Commission du désarmement est vraiment universelle. Nous devrions par conséquent mieux l'utiliser et dans le but pour lequel elle a été créée – débattre de questions, trouver un terrain d'entente et formuler des recommandations à la Première Commission.

Dès lors que l'on a empêché la Commission du désarmement d'être un forum de discussion, il n'est pas étonnant que les discussions aient migré vers la Conférence du désarmement. Pour la deuxième année consécutive, le Royaume-Uni a été heureux de coordonner des discussions informelles structurées sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, une question qui pourrait et devrait être ajoutée à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Nous sommes convaincus que ces discussions ont permis de mettre au jour aussi bien des domaines d'intérêt commun que des divergences de vue. Nous pensons en outre que ces discussions doivent se poursuivre, et que cela doit se faire dans le cadre de la Conférence du désarmement, si elles ne peuvent avoir lieu au sein de la Commission du désarmement.

Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver la pertinence de la Conférence du désarmement, car elle est au cœur de l'approche multilatérale des questions de désarmement. Nous saluons le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, ainsi que son rapport (A/70/81). Nous appelons à nouveau tous les membres de la Conférence du désarmement à participer de manière constructive aux différents groupes régionaux et autres. Nous devons unir nos efforts pour parvenir à un accord sur les questions fondamentales,

notamment pour progresser vers la réalisation d'un traité vérifiable et acceptable sur le plan international interdisant la production de matières fissiles, négocié sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il renferme.

Comme nous l'avons indiqué dans nos déclarations sur les groupes de questions précédents, le Royaume-Uni est prêt à œuvrer patiemment et de façon méthodique à l'instauration d'un climat de confiance entre tous les États. Nous espérons que d'autres pays feront preuve de la même volonté de s'engager de manière constructive et coopérative et renonceront aux approches discordantes et porteuses de division que nous avons constatées ici. Alors seulement pourrions-nous retrouver le sens de l'effort commun qui a présidé à la création du mécanisme de désarmement.

M. Mahfouz (Égypte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, l'Égypte s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.18).

Nous tenons à exprimer notre appui sans faille au mécanisme de désarmement des Nations Unies, créé par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous réaffirmons l'attachement de longue date de l'Égypte au désarmement nucléaire, comme en témoigne sa coopération avec des groupes régionaux et des groupes plus importants tels que la Ligue des États arabes, le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des États d'Afrique, la Coalition pour un nouvel ordre du jour et d'autres partenaires et parties pertinentes. Nous reconnaissons également le rôle important joué par les organisations non gouvernementales et la société civile en matière de désarmement.

L'absence de la volonté politique nécessaire pour aboutir à des résultats équilibrés reflétant les intérêts de tous les pays demeure le principal obstacle qui empêche la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation des Nations Unies sur le désarmement, d'adopter un programme de travail équilibré et complet. La solution passe par le règlement de toutes les questions à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement par le biais d'une approche intégrée comprenant, en particulier, des négociations sur le désarmement nucléaire et les assurances de sécurité négatives, un traité interdisant la production de matières fissiles, y compris les stocks existants à des fins militaires, et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'Égypte a participé aux efforts destinés à relancer les travaux de la Conférence du désarmement. Nous devons tout mettre en œuvre au niveau international pour renforcer la capacité de la Conférence du désarmement à traiter efficacement des questions de désarmement, sur le fond comme sur la forme. Nous accueillons favorablement toute mesure collective de la part des États Membres pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, à condition que cela ne se fasse pas au détriment de son règlement intérieur ou de ses priorités. Le désarmement nucléaire doit rester l'unique priorité, comme l'ont établi la première session extraordinaire consacrée au désarmement et la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Nous appelons la Conférence du désarmement à assumer ses responsabilités à cet égard en engageant des négociations sur une convention universelle interdisant la détention, la mise au point et l'utilisation d'armes nucléaires.

L'Égypte est d'avis également que des efforts analogues s'imposent afin de redynamiser la Commission du désarmement, partie intégrante du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment parce qu'elle a la capacité de contribuer efficacement au mécanisme de désarmement en général. Certains principes directeurs et cadres normatifs fondamentaux ont évolué grâce à la Commission, notamment les directives relatives à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, adoptées par consensus en 1999.

Je tiens également à souligner qu'en tant qu'institut autonome au sein de l'Organisation financé par des contributions volontaires, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement bénéficie du soutien permanent de l'Égypte afin qu'il puisse mener ses activités de recherche et de formation en faveur du désarmement nucléaire. La communauté internationale doit préserver cet acteur impartial en lui permettant de générer des idées nouvelles et d'encourager des initiatives internationales dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, en particulier du désarmement nucléaire.

Enfin, l'importance d'une revitalisation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement exige des efforts collectifs plutôt qu'individuels; complémentaires plutôt que contradictoires et consensuels plutôt que conflictuels. Nous espérons que la Première Commission, sous votre direction,

Monsieur le Président, saura insuffler à ces efforts l'élan nécessaire.

M. Denktas (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie partage les inquiétudes face à l'impasse persistante dans laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. La Conférence du désarmement, autrefois une réussite, est inactive depuis trop longtemps. Il en est de même pour la Commission du désarmement. Cependant, face aux nombreux défis en matière de sécurité auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui, le renforcement de l'efficacité des institutions et des mécanismes pertinents doit être un objectif commun et prioritaire. Ne perdons pas confiance dans nos acquis. Gardons à l'esprit que le mécanisme de désarmement a, par le passé, permis d'obtenir des résultats tangibles. La communauté internationale souffre aujourd'hui d'un manque de volonté politique de la part de certains États. En l'absence de la volonté politique forte et partagée dont nous avons besoin pour œuvrer au désarmement, l'impasse risque d'être sans fin et les progrès une perspective lointaine.

La Turquie est d'avis que les problèmes qui entravent les progrès au sein de la Conférence du désarmement ne sont pas dus à son règlement ni à ses dynamiques internes. La Conférence ne fonctionne pas en vase clos. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est le reflet du goulet d'étranglement stratégique qui existe à des niveaux différents mais interdépendants. Nous devons cesser d'évaluer les travaux de la Conférence du désarmement séparément des autres efforts de désarmement. La reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement, avec l'accord de tous ses membres, contribuerait assurément à renforcer tous les efforts internationaux visant le désarmement nucléaire. Nous ne devons épargner aucun effort au sein de la Conférence du désarmement pour renforcer la compréhension et la confiance mutuelles, sans pour autant ignorer les faits qui surviennent en dehors de la Conférence. Comme nous l'avons souligné ici même à maintes reprises, le mandat, le règlement intérieur et la composition de la Conférence du désarmement lui permettent de s'acquitter de ses fonctions. Notre priorité absolue doit être de lui permettre de progresser en assurant la reprise de sa tâche fondamentale, à savoir la négociation de traités internationaux juridiquement contraignant.

Un autre pilier important du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement qui n'a pas fonctionné

pas comme nous l'aurions souhaité est la Commission du désarmement. Cela fait, hélas, désormais 15 ans qu'elle n'a pas présenté de recommandations de fond. Mais une fois encore, malgré la perte de son statut d'organe délibérant, rappelons-nous que la Commission du désarmement a su par le passé formuler par consensus des principes, des lignes directrices et des recommandations sur nombre de sujets importants. Nous espérons que la Commission reprendra ce type d'activité.

De son côté, la Première Commission reste une composante importante du mécanisme de désarmement. La Turquie attache beaucoup d'importance à la pratique de la présentation des projets de résolution. Néanmoins, nous sommes d'avis que la communauté internationale doit veiller à ne pas se perdre dans un labyrinthe auto-imposé de doublons par le biais des résolutions que nous élaborons et mettons en œuvre et prendre conscience de la valeur absolue que ces résolutions apportent aux efforts de désarmement. Nous espérons que cette préoccupation sera partagée par de nombreux membres et nous comptons sur nos débats pour renforcer l'efficacité de la Première Commission.

M. Galbavý (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée, au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.18). J'aimerais cependant faire quelques observations à titre national.

La Slovaquie continue de trouver préoccupante la paralysie du mécanisme de désarmement et estime qu'il convient d'agir rapidement. La Conférence du désarmement est appréciée et reconnue depuis longtemps en tant qu'instance multilatérale chargée de renforcer la sécurité internationale. Mais l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est inacceptable et insupportable. Nous regrettons qu'en dépit d'efforts accrus et concertés, la Conférence du désarmement n'ait pu à nouveau faire face à ses obligations et élaborer un programme de travail, ne faisant ainsi aucun cas des nombreux appels de la communauté internationale dans ce sens.

La Conférence du désarmement doit reprendre au plus vite ses travaux. Il nous incombe d'envisager toutes les possibilités qui permettraient que des travaux de fond reprennent au sein de la Conférence du désarmement. Nous sommes intimement convaincus qu'il est capital que la Conférence fonctionne comme il se doit et puisse s'acquitter de son mandat en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Le calendrier d'activités adopté par la Conférence du désarmement à sa session de 2015 a permis des échanges profonds, intenses et de grande qualité. Le rétablissement du groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail a fourni l'occasion d'un examen approfondi d'un certain nombre de questions qui devront être abordées plus avant dans le courant de l'année prochaine. Cependant, nous sommes persuadés que des négociations informelles ne sauraient remplacer des discussions de fond. C'est la raison pour laquelle la reprise immédiate de travaux de fond au sein de la Conférence du désarmement, notamment l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, demeure notre priorité.

Ma délégation accorde également l'attention voulue au souhait exprimé par de nombreux pays de devenir membres de la Conférence du désarmement. Cette question mérite un examen approprié. À cet égard, la Slovaquie se félicite du soutien croissant en faveur de la désignation d'un coordinateur spécial chargé d'examiner les modalités d'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Nous avons proposé de transférer l'ordre du jour du désarmement vers d'autres instances du fait de l'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement est encore la mieux à même d'élaborer des instruments globaux, pertinents et viables et qu'elle demeure la seule instance multilatérale chargée de négocier des traités universels sur le désarmement, conformément à la légitimité qui lui a été conférée par la session extraordinaire de 1978 consacrée au désarmement. La Slovaquie est disposée à coopérer avec tous ses partenaires afin de mettre un terme à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Nous regrettons vivement que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un document final. Cette situation a exacerbé les frustrations entre les États et mis en relief le déficit de confiance qui caractérise le régime de non-prolifération. Nous devons nous efforcer ensemble de rechercher un consensus afin de faire progresser nos efforts multilatéraux. Ces efforts ne doivent cependant pas nous conduire à ignorer, négliger, voire contourner les instances compétentes et

créées spécifiquement pour traiter du désarmement et de la non-prolifération.

Ayons présent à l'esprit qu'en dépit de nombreuses divergences de vue, nous restons unis par un objectif commun et partageons une même ambition, c'est-à-dire parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et le maintenir. Cela doit constituer le principe directeur de nos futurs efforts visant à rétablir la confiance dans le régime de non-prolifération ainsi que sa crédibilité avec le TNP comme clef de voûte. Il nous faut progresser vers la pleine mise en œuvre de tous les engagements et les résolutions pris dans ce domaine, condition essentielle à la réalisation de notre objectif commun.

Dans ce contexte, nous croyons fermement que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires susciterait à coup sûr l'élan tant attendu en faveur de cet objectif. De plus, cela permettrait d'utiliser de manière efficace la Commission du désarmement de l'ONU, à New York, qui est l'une des instances multilatérales bien établies pour la promotion des efforts communs en matière de désarmement. La Commission du désarmement a été créée en tant que principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale pour les questions de désarmement. Par le passé, elle a prouvé sa capacité à jouer un rôle important et universel en adoptant un certain nombre de directives et de recommandations. Bien que, depuis 1999, elle n'ait pu s'acquitter dûment de son mandat ni formuler de recommandation à l'Assemblée générale, son potentiel considérable, la détermination et la volonté de ses membres sont tout à fait clairs et évidents et devraient donc être pleinement exploités. Parvenir à un résultat consensuel à la Commission du désarmement de l'ONU d'ici à la fin de son cycle triennal actuel en 2017 serait particulièrement appréciable et donnerait l'élan si nécessaire à nos efforts multilatéraux dans leur ensemble.

Enfin, nous voudrions souligner l'importance que revêt l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et lui exprimer notre reconnaissance pour le travail accompli en 35 ans d'existence. L'UNIDIR est un institut de recherche de grande valeur. En tant qu'organe autonome, il est capable de fournir des services importants en procédant à des analyses indépendantes. L'UNIDIR a joué un rôle important dans le passé, et nous espérons que ses difficultés actuelles seront surmontées de façon qu'il puisse poursuivre ses travaux dans l'avenir.

M. Mendonça e Moura (Portugal) (*parle en anglais*) : Nous souscrivons entièrement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.18). J'aimerais cependant faire quelques observations supplémentaires qui présentent un intérêt particulier pour mon pays, le Portugal.

En 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mis en place un système intégré d'organes de délibération et de négociation en vue de déployer des efforts collectifs au niveau international dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements – facteurs clefs pour l'instauration d'un environnement de paix et de sécurité pour tous les peuples et les nations du monde. En 2015, et depuis plus d'une décennie, les principaux organes de ce système intégré n'ont manifestement pas pu s'acquitter de leur mandat respectif, au grand regret de tous ceux d'entre nous qui croient que le multilatéralisme, le dialogue et la volonté politique sont cruciaux et irremplaçables s'agissant de tous les processus internationaux, notamment, bien sûr, ceux liés à la sécurité et au désarmement.

Le monde a changé depuis 1978. Les préoccupations et les défis en matière de sécurité et de désarmement sont les mêmes, mais les principaux éléments du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement n'ont pas pu s'acquitter de leur mandat respectif, et les efforts persistants de l'Assemblée générale pour revitaliser son fonctionnement et son efficacité se sont révélés, à ce jour, infructueux.

Il est grand temps de reconnaître la réalité. L'impasse dans laquelle se trouvent tant la Commission du désarmement de l'ONU que la Conférence du désarmement ne tient pas seulement à des questions de procédure, mais bien à l'absence de volonté politique. En ce qui concerne la Commission du désarmement, je tiens à saluer les efforts intenses déployés par ses deux récents Présidents, les Ambassadeurs Vladimir Drobnjak, de la Croatie, et Fodé Seck, du Sénégal. Nous espérons que leur tâche consistant à revoir les méthodes de travail de la Commission et à étendre les points inscrits à l'ordre du jour sera prochainement couronnée de succès.

Par ailleurs, en ce qui concerne la Conférence du désarmement, il nous apparaît clairement que l'un des principes les plus fondamentaux de l'ONU – le droit de tous les États concernés de participer aux instances de l'ONU consacrées aux problèmes mondiaux – est négligé et bafoué depuis 16 ans. Il est tout simplement

inacceptable qu'un organe de négociation soit réservé à un petit groupe restreint de pays, sans que soit dûment pris en compte le souhait réitéré et plus que justifié d'autres pays de devenir parties à la Conférence. Comme je l'ai dit précédemment, le Portugal est fermement convaincu que la recherche d'un environnement de paix et de sécurité solide et durable exige une démarche non discriminatoire et inclusive à l'égard du désarmement international, des objectifs et des mécanismes internationaux en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération.

Nous prions instamment la Conférence du désarmement d'étudier la question de son élargissement de manière sérieuse et précise, conformément à son propre règlement intérieur, notamment l'article I.2. Nous regrettons que la désignation d'un rapporteur spécial chargé d'examiner les modalités d'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, sans préjuger du résultat final, n'ait toujours pas eu lieu. Nous saluons à cet égard l'initiative de deux États, le Mexique et les Pays-Bas, qui ont récemment assumé la présidence tournante de la Conférence du désarmement.

Étant donné les conditions actuelles dans lesquelles se trouve la Conférence du désarmement, caractérisées par une impasse de longue date, une décision concrète concernant l'élargissement de sa composition contribuerait à donner un nouvel élan à l'ensemble du processus interne. Cela permettrait de démontrer que la Conférence du désarmement est encore à même de dégager un consensus, en satisfaisant aux demandes de ses membres qui, ce faisant, montrent la valeur qu'ils attachent à la Conférence en tant que principale instance des Nations Unies pour des négociations sur le désarmement. Le fait que de nombreux États continuent de manifester leur souhait de participer à la Conférence du désarmement doit être sérieusement examiné, car il s'agit d'un message politique précieux et opportun qui vient étayer le rôle de la Conférence. À cet égard, j'aimerais rappeler le large soutien dont bénéficie la Déclaration conjointe sur l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, présentée en début de journée par le Représentant permanent de la Lettonie, au nom de 73 États, dont 21 membres de la Conférence du désarmement.

En l'état actuel des choses, la Conférence du désarmement court le risque grave de s'illustrer par son incapacité à s'acquitter de son mandat, plutôt que par ses réalisations passées. La crédibilité de la Conférence

est indiscutablement entachée par son immobilisme et l'inefficacité de son fonctionnement habituel. Cette situation pourrait mettre en péril sa position d'unique organe onusien chargé de négocier des instruments internationaux sur le désarmement. Si l'on ne remédie pas à cette situation, on risque d'ouvrir la voie à des débats pour trouver des moyens autres ou parallèles d'atteindre les objectifs fixés. Qu'on me comprenne bien : le Portugal n'est pas favorable au fait de contourner les organes existants, mais nous sommes également fermement convaincus que ces organes doivent, afin de pouvoir survivre, répondre efficacement et de manière inclusive aux besoins et responsabilités qu'ils sont chargés de satisfaire et d'assumer.

Enfin, j'aimerais rendre hommage au Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies dont le précieux travail a permis aux États de mener à bien le programme multilatéral de désarmement et saluer la direction très compétente de M^{me} Angela Kane, qui est désormais assurée par M. Kim Won-soo.

M^{me} Ouazzani (Maroc) : La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/70/PV.18).

Le Maroc demeure profondément convaincu de la pertinence des mécanismes onusiens compétents en matière de désarmement et de sécurité internationale. La mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe, impérativement, par l'efficacité de ces mécanismes, particulièrement la Conférence du désarmement. Cependant, l'efficacité renforcée de ces mécanismes reste tributaire de la volonté politique des États et du respect des obligations et des engagements pris.

Depuis sa création, la Conférence du désarmement a réussi à s'imposer en tant qu'unique forum de négociations multilatérales en matière de désarmement et instance importante au sein de laquelle les États peuvent faire valoir leurs positions. La léthargie dans laquelle s'est confinée la Conférence du désarmement, depuis plus d'une décennie, contraste avec l'évolution de la situation internationale et les nouveaux défis sécuritaires auxquels est confronté le monde et compromet l'ultime objectif recherché, à savoir un désarmement général et complet. Nous partageons le constat fait par le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui a précisé que les problèmes de la Conférence du désarmement, qui semblent tenir à des questions de forme, étaient en réalité de nature politique.

Le Maroc exhorte la Conférence du désarmement à adopter sans plus tarder un programme de travail qui lui permettrait de renouer avec son mandat et son rôle, à savoir la négociation en matière de désarmement.

Notre délégation reste disposée à examiner, dans un esprit constructif, toute proposition ou initiative visant à donner un nouveau souffle aux mécanismes de désarmement et à relancer le processus de désarmement. Le Maroc demeure toutefois fermement attaché à l'intégrité et au mandat de la Conférence du désarmement. Dans le même ordre d'idée, la Première Commission est appelée à poursuivre les discussions sur les moyens à même de renforcer l'efficacité de son travail. Notre délégation, qui a soumis plusieurs propositions à cet égard, contribuera activement aux consultations informelles que vous avez l'intention, Monsieur le Président, de conduire au cours de la présente session.

Le Maroc regrette l'incapacité de la Commission du désarmement à se mettre d'accord sur des recommandations depuis 1999. Les États Membres devront faire preuve de flexibilité et de volonté politique pour faciliter des accords au sein de la Commission. Nous devrions tous tirer avantage du mandat délibératif de la Commission pour examiner toutes les propositions en matière de désarmement. Aucune approche ou démarche ne devrait être exclue de l'examen car c'est cela, pour nous, l'esprit du mandat de la Commission. Le Maroc, qui préside le groupe de travail sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, se félicite de l'esprit qui a régné lors de la première session et ne ménagera aucun effort pour faciliter un accord sur des recommandations, avec le soutien et la coopération de tous les États Membres.

Le Maroc appelle au démarrage, dans les plus brefs délais, du groupe de travail sur la Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette session extraordinaire devrait établir un diagnostic général des mécanismes onusiens en charge du désarmement, s'accorder sur des solutions

aux problèmes systémiques de ces mécanismes et renforcer l'efficacité de leurs modes de fonctionnement. Cette session extraordinaire devrait également évaluer la mise en œuvre des priorités établies par la session extraordinaire de 1978 et renouveler et renforcer le consensus universel sur les questions de désarmement. Un consensus renouvelé en matière de désarmement devrait prendre en compte aussi bien les événements intervenus depuis 1978, y compris la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que la nécessité de renforcer et de compléter les instruments existants et l'existence d'États possédant l'arme nucléaire et soumis à aucune obligation juridique en matière de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre du groupe de questions relatives au mécanisme de désarmement.

Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Buck (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La question que ma délégation souhaiterait poser au Secrétariat concerne les états des incidences sur le budget-programme. De nombreuses délégations prennent évidemment en compte ces incidences lorsqu'elles arrêtent leur position, c'est pourquoi nous aimerions savoir quand nous pouvons espérer en avoir connaissance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Au sein du Secrétariat, nous faisons pression sur le Bureau du budget pour qu'il fournisse ces informations le plus rapidement possible. Le secrétariat de la Commission est tout à fait conscient de l'importance que revêt la fourniture d'informations à toutes les délégations dans les meilleurs délais. Dès que nous disposerons de ces informations, nous les publierons sur le site Web QuickFirst.

La séance est levée 16 h 10.